|  |
| --- |
| RAPPORT SYNTHESE DU SEMINAIRE DE FORMATION SUR LES PRATIQUES ILLEGALES DE RECRUTEMENT DE MIGRANTS GUINEENS ET OUEST-AFRICAINS POUVANT CONDUIRE A DES CAS DE TRAITE ET TRAFIC DE MIGRANTS par Alpha Abdoulaye Diallo et Alseny Sacko |



x…, x…., Agnès Bertrand (MADE West Africa Project Manager)

**Conakry, 05 et 06 février 2019**



Cette réunion s’est tenue dans le cadre du projet MADE Afrique de l’Ouest qui est co-financé

par l'Union Européenne

**CONTENTS**

[I- Rappel du contexte local 3](#_Toc5627802)

[II- Activités réalisées 5](#_Toc5627803)

[Déroulement de la rencontre 5](#_Toc5627804)

[Objectifs du séminaire 5](#_Toc5627805)

[Protocole d’ouverture de l’atelier 6](#_Toc5627806)

[III - Présentation des aspects juridiques nationaux, sous régionaux et internationaux portant sur les pratiques de recrutement par M. Mohamed CAMARA de 10h00 à 11h00 7](#_Toc5627807)

[IV - Présentation de la protection des travailleurs et travailleuses migrants : action des pouvoirs publics et de la société civile par Capitaine Marie SYLLA, OPROGEM et M Mamadou Bailo DIALLO, Sabou Guinée 9](#_Toc5627808)

[V – Présentation sur : qu’est-ce que le recrutement éthique ? Expérience de BECEIP et le point focal de BIT/OIT par M Mansa Moussa SIDIBE, Ex Ministre de la Fonction Publique 10](#_Toc5627809)

[VIII – Présentation sur les cas de recrutement via les réseaux sociaux par M Mamadou Lamine BAH 13](#_Toc5627810)

[IX – Réflexion sur la feuille de route sur comment la Guinée peut-elle assurer la protection de ses travailleurs migrants dans les pays hors d’Afrique de l’Ouest d’ici 2030 par Dr Alpha Abdoulaye DIALLO : 14](#_Toc5627811)

[X – Synthèse et évaluation des deux journées de travail par Dr Alpha Abdoulaye DIALLO et perspectives par Dr Agnès Bertrand, ICMC-Europe 14](#_Toc5627812)

[Clôture de l’atelier 14](#_Toc5627813)

[LES ANNEXES 15](#_Toc5627814)

[Liste des participants à la formation de ICMC-Europe/CONAKRY 16](#_Toc5627815)

[Agenda 20](#_Toc5627816)

[Tableau des points d’attention des participants sur le séminaire 28](file:///I%3A%5CMADE%20West%20Africa%5CICMC%20Activities%5C2.%20Training%5CGuineaFeb19%5Crapports%5CMerged%20doc.%20Agnese.docx#_Toc5627817)

# **I- Rappel du contexte local**

Dans un contexte de réduction des opportunités de migration légale, de pauvreté croissante et de manque de perspectives économiques, la migration irrégulière apparaît pour beaucoup de candidats comme une alternative à une vie réussie et comme une solution pour répondre aux besoins de leur famille. La plupart des canaux de migration sont gérés par des passeurs et des trafiquants qui parviennent à attirer des personnes désireuses de partir à tout prix et qui risquent de se retrouver dans des situations d'exploitation dans leur pays de destination ou de transit.

La Guinée s’est engagée et a ratifié en plus des partenariats économiques, des traités et conventions internationales en matière de migration.

Ainsi par exemple, elle a signé le 7 septembre 2000 la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles. Elle a aussi ratifié le 9 novembre 2004, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale, le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et le 8 juin 2005 le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. Afin d’incorporer ces conventions dans son droit national, la Guinée a mis en place des dispositifs nationaux de prévention et de répression et a amendé son Code de l’Enfant et son Code du Travail ainsi que son Code pénal en 2016, afin d’incriminer la traite et le trafic des êtres humains. C’est à travers ce faisceau de règles que la protection des travailleurs migrants est envisagée. Elle ne bénéficie tout de même pas d’un arsenal juridique propre.

Le code pénal guinéen a été réformé en 2016 pour insérer entre autre la criminalisation de la traite des êtres humains et du trafic de migrants. Ce dernier bénéficie d’une série de dispositions particulières (articles 334 à 340). Le code pénal guinéen définit le trafic de migrants comme « le fait d’assurer, afin d’en tirer, directement ou indirectement un avantage financier ou un autre avantage matériel, l’entrée illégale dans le territoire d’un Etat d’une personne qui n’est ni un ressortissant ni résident ». Il est puni d’un emprisonnement de 1 à 3 ans et d’une amende de 5.000.000 à 10.000.000 de francs guinéens ou de l’une de ces deux peines seulement (500 à 1000 Euros).

Le fait qu’il existe un arsenal législatif assez complet n’efface pas le problème. Les efforts mis en place sont peu perceptibles à cause notamment de la porosité des frontières et aussi du manque de coordination entre les acteurs concernés. Ce déficit de coordination concerne tout d’abord les acteurs institutionnels entre eux (ministère du travail, affaires étrangères et intérieur).

Il existe aussi malheureusement peu de synergie et d'harmonisation entre les actions et interventions de la société civile bien qu’elles soient très engagées sur les questions de migration en général et sur les droits des migrants. Il reste aussi beaucoup à faire en matière de sensibilisation du public aux risques de l’immigration clandestine, du trafic d’êtres humains et du trafic de migrants, en dépit du regain récent d’activités des ONG dans ce domaine. Les activités des acteurs de la société civile gagneraient en efficacité de manière générale si elles étaient mieux coordonnées et mises en œuvre en collaboration avec les autorités nationales, locales et communiquées dans les langues nationales renforcées.

Avant toute chose, même si l’aspect répressif et préventif est capital pour aborder la question des pratiques de recrutement des travailleurs migrants, ce problème doit être abordé et intégré de manière globale par la mise en place d'une politique globale en matière de migration de main-d'œuvre, qui associe le ministère du Travail ainsi que tous les autres acteurs concernés. Le recrutement « aux effets positifs et négatifs » doit être abordé en synergie. Cela doit être fait par le biais de la réglementation des agences de recrutement internationales, qui doit s'inspirer notamment des conventions internationales pertinentes, comme par exemple C181 - Convention de l'OIT (no 181) sur les agences d'emploi privées de 1997, la Convention de la CEDEAO sur l'assistance mutuelle en matière d'emploi. Affaires pénales (A / P.1 / 7/92) et les protocoles de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.

Ainsi pour aborder toutes ces questions avec la société civile, ICMC Europe a jugé utile d’organiser un séminaire de formation participative en partenariat avec **le Réseau Afrique Jeunesse de Guinée (RAJGUI) les 5 et 6 Février 2019** et cette session de renforcement de capacité permettra de toucher 20 acteurs de la société civile avec la participation des représentants d’institutions publiques nationales de la Guinée comme personnes ressources.

# **II- Activités réalisées**

## **Déroulement de la rencontre**

Du 05 au 06 Février 2019, s’est tenu à l’Hôtel ONOMO, le séminaire de formation sur les pratiques illégales de recrutement en Guinée vers l’étranger pouvant conduire à des cas de traite et trafic de migrants.

Organisé par le projet Migration and Développement Civil Society Network (MADE) à travers le Réseau Afrique Jeunesse de Guinée (RAJ-GUI) et l’international Catholic Migration Commission (ICMC) avec l’appui technique et financier de l’Union Européenne, Ce séminaire a connu la présence de **29** participants dont **23** Hommes et **06** Femmes sur **30** participants attendus, représentants :

* Les représentants du Ministère des Affaires Etrangères et les Guinéens de l’Etranger
* Les représentants du Ministère de la Justice et Garde des sceaux
* Les représentants de la police des frontières (de l’air et de terre)
* Les représentants des organisations de la société civile et les plateformes (Sabou Guinée, RAJ-GUI, CECIDE, ADES, FEJEG, etc.)
* Les représentants de l’OPROGEM
* Les représentants du CNTLPPA
* Les représentants de la Police Judiciaire
* Les représentants des partenaires techniques et financiers
* Les représentants des représentations diplomatiques (l’Ambassade de France)
* Les représentants des organes de presse et de médias
* Les représentants des Magistrats
* Les représentants des agences de recrutement

(cf : liste des participants à l’annexe1)

## **Objectifs du séminaire**

* Créer des espaces de dialogue et de plaidoyer entre les acteurs de la société civile et les institutions publiques nationales ;
* Renforcer la compréhension des organisations de la société civile sur les mécanismes et le dispositif législatifs nationaux, régionaux et internationaux de la migration de main d’œuvre et de lutte contre la traite et de trafic illicite de migrants ;
* Renforcer la connaissance des participants sur les méthodes de recrutement légales et illégales ;
* A terme de la session, renforcer la coopération entre la société civile et les acteurs gouvernementaux et représentants des collectivités territoriales
* Convenir conjointement d’actions concrètes et développant une feuille de route en matière de plaidoyer pour la société civile Guinéenne sur la question des pratiques de recrutement des migrants à l’international.

## **Protocole d’ouverture de l’atelier**

Ce séminaire a été marqué respectivement par l’allocution de bienvenue de Dr Alpha Abdoulaye DIALLO, de la brève allocution du représentant de la délégation de l’Union Européenne, de l’allocution de Mme Agnès Bertrand de l’ICMC-Europe et celle d’ouverture de Monsieur le Directeur National Adjoint des Guinéens de l’étranger.

1. **Allocution de bienvenue de Dr Alpha Abdoulaye DIALLO**

Dans son allocution de bienvenue, Dr Alpha Abdoulaye DIALLO a tout d’abord adressé ses remerciements au Ministère des affaires étrangères et des guinéens de l’étranger, Ministère de la sécurité, de l’UE, à l’OPROGEM, à l’ICMC à travers le projet MADE, aux ONG RAJ-GUI, Sabou Guinée et ADES, la CNTG aux participants au présent séminaire. Il a aussi parlé du contexte, les objectifs, les constats et le financement du projet MADE. Il a ensuite exprimé les préoccupations des acteurs de la société civile par rapport à nos jeunes victimes de traite au Moyen Orient jusqu’au Koweït, à Dubaï, en Arabie Saoudite  et le cri de cœur des acteurs de la région ouest-africaine sur l’atteinte à la dignité humaine. Dr Alpha Abdoulaye a insisté sur l’implication de la société civile sur la sensibilisation des jeunes contre la migration irrégulière au niveau des familles ; le partenariat OSC et Etat dans la lutte contre la traite et le trafic des migrants. Il a également rappelé les enjeux que poursuit ICMC à travers le projet MADE.

Il a terminé son allocution en insistant sur le caractère de la violation flagrante des droits humains, de la désolation et de la misère qui caractérisent la migration irrégulière. avec la participation de 29 représentants dont 23 Hommes et 6 Femmes du Ministère des affaires étrangères et les guinéens de l’étranger, le Ministère de la sécurité, de l’OPROGEM, les médias et les acteurs de la société civile.

1. **Allocution du représentant de la délégation de l’union européenne**

Pour le représentant de l’Union Européenne qui a adressé ses remerciements au Ministère des affaires étrangères et les guinéens de l’étranger, à l’ICMC, RAJ-GUI, aux organisations de la société civile; mais aussi aux organes de presse et de médias. Il a ensuite salué la présence des membres de l’association des migrants et le projet de la migration irrégulière avec les éléments de la crise humanitaire de la migration. Il a enfin terminé son intervention sur la connaissance sur le phénomène migratoire.

1. **Allocution de Mme Agnès Bertrand, ICMC-Europe**

Quant à Mme Agnès Bertrand, elle a commencé ses remerciements aux participants à cette rencontre de Conakry avant de rappeler l’historique de l’ICMC créée après la 2ème guerre mondiale. Elle a aussi insisté sur la question de réinstallation des migrants et les projets migratoires.

Mme Agnès Bertrand a terminé son discours sur les trois (3) objectifs pour ce projet : le protocole sur la libre circulation de la CEDEAO, le respect des droits des travailleurs migrants et la maximisation de la contribution de la diaspora et des migrants en faveur du développement des pays d’origine tout en demandant les propositions des guinéens pour freiner le phénomène migratoire.

1. **Discours d’ouverture de M. le Directeur National Adjoint des Guinéens de l’étranger**

Dans son discours d’ouverture, Monsieur le Directeur National Adjoint des Guinéens de l’étranger a d’abord remercié les participants, l’ONG RAJ-GUI et aux partenaires ICMC Europe et le projet MADE pour le financement de la présente rencontre de Conakry. Il a aussi signifié le travail des ONG avec le Ministère dans la lutte contre la traite et trafic des migrants et a invité les acteurs concernés de faire intervenir l’association guinéenne des migrants pour le partage d’expérience. Il a également invité les acteurs intervenants sur les questions migratoires à la sensibilisation des familles des candidats au départ et à la forte Implication de la société civile. Avant de déclarer ouvert le présent séminaire, Monsieur le Directeur National des Guinéens de l’étranger a invité les participants à œuvrer pour que la rencontre soit fructueuse.

Le séminaire de formation sur les pratiques illégales de recrutement en Guinée vers l’étranger pouvant conduire à des cas de traite et trafic de migrants a été ponctué par sept (7) communications dont des commentaires, des débats et des questions des participants, des recommandations des participants et les interviews de Dr Alpha Abdoulaye DIALLO et de Mme Agnès Bertrand.

# **III - Présentation des aspects juridiques nationaux, sous régionaux et internationaux portant sur les pratiques de recrutement par M. Mohamed CAMARA de 10h00 à 11h00**

Les différents points présentés sont :

* Le cadre juridique et institutionnel : national (constitution et ordonnancement juridique interne (art. 9 code civil), régionale (traité révisé et protocole de la CEDEAO) et international (les différentes conventions de 1949 à 2000) ;
* Etat des lieux (ampleur du phénomène) ;
* Profil des trafiquants et des migrants ;
* Moyens utilisés pour le recrutement ;
* Flux financiers illicites et sources de financement ;
* Stratégie et moyens de lutte contre le recrutement: bonne pratique/facteurs de répulsion/dissuasion ;
* Obstacles et contraintes/facteurs d’attraction/incitation ;
* Caractère silencieux et insidieux du trafic en bande organisée ;
* Préservation de l’honneur familial, faible judiciarisation ;
* Faible niveau de coopération nationale et l’insuffisance de collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale, des poursuites pénales et des enquêtes ;
* Réaction des migrants face à la police dans la fourniture d’informations erronées ;
* Insuffisance des structures d’accueil pour les victimes ;
* Insuffisance des effectifs, des moyens financiers et logistiques, la non maîtrise des textes par certains agents de la sécurité et magistrats en matière de lutte contre la traite des personnes, le recrutement, la multiplicité des intervenants sans coordination, ni synergie ;
* Recours à des enquêtes parallèles n’est pas systématique et la lourdeur administrative ;
* Etudes de cas ;
* Signaux d’alerte et indicateurs ;
* Recommandations générales règlementaires et opérationnelles (parents, victimes potentielles, autorités, PTF, OSC avec les médias).

A l’issue de la communication, des apports et des questions de compréhension ont été apportés par les participants :

* faire une forte vulgarisation au niveau de la population du contenu de nos textes et conventions (projet de vulgarisation des textes de lois) ;
* développer le système de référencement pour les migrants ;
* Y-a-t-il une politique migratoire pour la Guinée ?
* Y-a-t-il des agences de recrutement sont-elles encadrées ?
* Qu’est-ce qu’il faut pour lutter contre la traite et trafic des migrants ?
* La justice transitionnelle est-elle utile pour lutter contre la traite et trafic des migrants ?
* Etat n’est-il pas complice parfois pour la délivrance des faux documents ?

Les réponses aux questions et les cas vécus ont enrichi la compréhension des participants. Ce sont :

* La vulgarisation et la traduction du contenu des textes de lois. A ce niveau l’Etat doit utiliser les organes de presse et de médias et faire participer la société civile ;
* Appliquer la loi en associant la population dans la prise décision ;
* La violation des lois résulte de trois (3) choses : le refus de l’appliquer, la connaissance et la vulgarisation ;
* Le profil des migrants en Guinée n’est pas totalement fini, mais en cours d’élaboration avec l’appui de l’OIM et l’Union Européenne ;
* Les OSC doivent s’approcher des services publics pour les informations et favoriser la synergie de travail ;
* L’Etat doit donner les moyens aux services pour mieux fonctionner ;
* On ne peut pas utiliser la justice transitionnelle ; car ici, c’est l’Etat qui subit les préjudices ;
* En matière de la violation de droit, il faut une synergie d’action ;
* Appliquer le droit communautaire et celui de l’OHADA ;
* Il faut la synergie d’efforts des acteurs dans la lutte contre la traite et le trafic des migrants.

# **IV - Présentation de la protection des travailleurs et travailleuses migrants : action des pouvoirs publics et de la société civile par Capitaine Marie SYLLA, OPROGEM et M Mamadou Bailo DIALLO, Sabou Guinée**

Les différents points présentés sont :

* La définition des quatre (4) P de la protection reconnus comme stratégie essentielle de lutte contre la traite et le trafic des personnes : la prévention, la protection, la poursuite et le partenariat ;
* La protection des victimes de la traite ou la prise en charge d’urgence : définition, objectifs, les acteurs et leurs rôles (la victime, la famille, la communauté et les professionnels) ;
* Le rôle des centres d’accueil dans la gestion des victimes : l’hébergement, la nutrition, l’habillement, l’hygiène, la santé, la sécurité et les activités socio-éducatives.

A l’issue de la communication, des apports et des questions de compréhension ont été apportés par les participants :

* Quelles sont vos relations avec les partenaires ?
* Quelles sont les actions que vous menées pour empêcher les candidats de départ à la migration irrégulière?
* Quel est le nombre de personne que vous avez assisté ?
* Quels sont vos bailleurs de fonds pour pouvoir soutenir les centres d’accueil ?

Les réponses aux questions et les cas vécus ont enrichi la compréhension des participants. Ce sont :

* Par expérience, les ONG n’attendent pas l’OIM ou les services publics de lutte contre la traite et le trafic des migrants ;
* Nous développons des programmes pour les migrants potentiels (candidats ou retournés) ;
* Nos partenaires sont : plan guinée, l’ONG VVD ;
* L’assistance de l’OIM a deux volets : retour volontaire où l’OIM assiste les migrants et le retour forcé sans assistance ;
* Appuyer les services de lutte contre la traite et le trafic des migrants dans le cadre de la formation (renforcement des capacités) ;
* Nous sommes des policiers, nous ne pouvons pas communiquer sur nos enquêtes en cours et nous sommes représentés dans toutes les frontières guinéennes ;
* La taxe sur les travailleurs migrants est passée de 200 dollars à 1000 dollars ou 1000 Euro en Guinée;
* Il y a eu 7 enfants qui ont été interceptés avec des trafiquants à Kourémalé (Siguiri) et 15 autres avec un marabout à la frontière entre la guinée et le Sénégal ;
* Nous n’avons pas de statistiques fiables par rapport aux travailleurs migrants étrangers ;
* Actuellement, la loi interdit le séjour aux Syriens et Pakistanais en Guinée ;
* La CNTG a besoin d’être accompagnée par des partenaires techniques et financiers pour favoriser la synergie dans la compagne d’identification ;
* Repenser la situation des migrants retournés qui sont de plus en plus nombreux et avec les conventions internationales ratifiées par la Guinée, nous devons actualiser nos lois ;
* Par exemple à Pamélape (Forécariah), le point focal de l’ONG Sabou Guinée est un agent de l’OPROGEM d’où le lien étroit entre ONG et les institutions publiques.

# **V – Présentation sur : qu’est-ce que le recrutement éthique ? Expérience de BECEIP et le point focal de BIT/OIT par M Mansa Moussa SIDIBE, Ex Ministre de la Fonction Publique**

L’ex ministre a rappelé l’expérience de la Guinée dans les années 80 sur le recrutement des travailleurs (agronomes et les forestiers) pour le reboisement à la Mecque et des chauffeurs au Koweït.

Le cabinet BECEIP a rappelé également que son cabinet fait des recrutements locaux pour des entreprises évoluant en Guinée (RIO TINTO, les Banques, les sociétés minières, les assurances…).

Avec BECEIP, nous n’avons pas connaissance du recrutement clandestin et nous avons un fichier à cet effet. Du point de vu recrutement, nous avons des problèmes ; car la formation n’est pas adéquate par rapport à l’emploi. C’est pourquoi, nous avons le projet Booster les compétences avec la Banque Mondiale. Ce projet a permis la réhabilitation des écoles de métier comme CPERTAM.

Après cette communication du Ministre, des apports et des questions de compréhension ont été apportés par les participants :

* Y-a-t-il des agences règlementées pour le recrutement des travailleurs pour l’emploi à l’étranger ?
* Est-ce que le cabinet BECEIP recrute les travailleurs pour l’étranger ?
* Est-ce qu’il y a une possibilité de mettre en place un programme de recrutement pour l’emploi à l’étranger ?
* Est-ce que au niveau de BECEIP, vous avez pris des garde-fous pour éviter que les apprenants pratiquent la théorie ?
* Parlez-nous de la sous-traitance en Guinée ?
* Est-ce qu’il y a une politique nationale de recrutement en Guinée ?
* Est-ce que vous avez fait des traitements de faveur pour nos compatriotes qui travaillent à l’étranger ?

Les réponses aux questions et les cas vécus ont enrichi la compréhension des participants. Ce sont :

* Il n’y avait pas de règlementation pour les agences de recrutement à la 1ère République, c’est l’Etat lui-même qui faisait le recrutement pour les pays demandeurs, le Gabon (Médecins et infirmiers), l’Arabie Saoudite (agronomes, planteurs), le Koweït( conducteurs) et la 2ème République avec le libéralisme a réglementé le recrutement par le code du travail . En 1992, l’OIM m’a permis de faire le tour du monde pour le recenser les Guinéens de l’étranger.
* Oui, il n’y avait pas de garde-fous pour les stages des jeunes formés. C’est maintenant que nous sommes en phase d’adressé cette question de stage avec par exemple : le projet Booster les compétences des jeunes, BECEIP a aujourd’hui un partenariat avec toutes les universités pour offrir le stage aux jeunes formés.
* Qu’est-ce qui va faire la grandeur de la Guinée ? ce sont les ressources humaines, le travail et la différence est dans le comportement et la valeur de l’éducation.
* La politique du contenu local du secteur minier et la bourse de sous-traitance va aider les PME à contribuer à l’emploi des jeunes.

**VI – Présentation du plan d’action du CNLTPPA/vers une politique de la migration du travail en Guinée par M Aboubacar Sidiki CAMARA, Président du CNLTPPA**

Les différents points présentés sont :

* Le plan d’action de plaidoyer pour la lutte contre la traite des personnes à des fins de travail forcé à l’extérieur (2018-2019) ;
* Objectif général de la stratégie régionale de plaidoyer ;
* Objectifs spécifiques et résultats attendus (objectif spécifique1 : contribuer à renforcer le cadre institutionnel en rendant opérationnel et fonctionnel le CNLTPPA en 2018 avec résultat attendu1 : le CNLTPPA est opérationnel en 2018 en termes d’inscription au BND ; objectif spécifique2 : contribuer au renforcement de la coordination au niveau des organisations de la société civile dans la prévention et la prise en charge des victimes en 2018 avec résultat attendu2 : le renforcement de la coordination au niveau des organisation de la société civile est fait dans la prévention et la charge des victimes en 2018 et les OSC se sont appropriées des outils nécessaires à la prévention et de la prise en charge des victimes de l’exploitation par le travail forcé en 2018 ; objectif spécifique3 : renforcer la coopération avec les partenaires technique et financiers pour la mobilisation des ressources financières afin de freiner l’exploitation avec résultat attendu3 : le renforcement de la coopération avec les PTF pour la mobilisation des ressources financières afin de freiner l’exploitation par le travail forcé d’ici 2021 et les ressources financières et matérielles sont mise à disposition en 2018.

A la suite de la communication, des apports et des questions de compréhension ont été apportés par les participants :

* Quels sont les critères de choix des ONG de travailler avec le CNLTPPA ?
* Comment comptez-vous renforcer les capacités de la coordination ?
* A quel niveau, on statue sur la traite ?
* Quelles sont les dispositions à prendre pour le cas des coréens et libanais en Guinée ?
* Quel est le positionnement des structures dans la lutte contre la traite ?
* Quelles sont les dispositions prises pour l’inscription du CNLTPPA au BND ?
* Quelles sont les dispositions prises pour votre propre sécurité ?

Les réponses aux questions et les cas vécus ont enrichi la compréhension des participants. Ce sont :

* Les conditions de travail doivent être faites par le Ministère de la Fonction Publique ;
* Les ONG comme Sabou Guinée ont été choisies par leurs expériences sur le terrain dans le cadre de la prise en charge des personnes victimes de la traite et du trafic ;
* Les organisations de la société civile doivent appuyer le CNLTPPA à être inscrit au BND à travers des actions de plaidoyer ;
* Le projet de loi pour la protection des protecteurs des droits de l’homme est en cours d’élaboration ;
* Les OSC doivent s’approcher des services publics pour les informations et favoriser la synergie de travail ;
* L’Etat doit donner les moyens aux services pour mieux fonctionner ;
* Il faut la synergie d’efforts des acteurs dans la lutte contre la traite et le trafic des migrants.

**VII – Présentation sur les cas de sanction pénale par Mme Substitut du Procureur de la République près du tribunal de Mafanco**

Les différents points présentés sont :

* Au tribunal de Mafanco, est au sein des communes de Matam et Matoto, il y a trente-trois (33) unités de police judiciaire ;
* Pour le cas de traite en 2017, il y a eu 11 cas dont la majorité a été orientée en flagrant délit et 3 cas classés en information;
* La loi prévoit la condamnation de 2 ans à 5 ans d’emprisonnement avec des amendes suivant des infractions et délits constitués et d’autres cas non cas constitués ont été classés à la relaxe pure et simple.

Recommandations :

* Insérer dans le code pénal les dispositions relatives au cas de traite et de trafic des personnes ;
* Vulgariser les textes de lois ;
* Renforcer les capacités des acteurs de toute la chaîne pénale ;
* Faire un appui au renforcement institutionnel.

A l’issue de cette communication, des apports et des questions de compréhension ont été apportés par les participants :

* Comment gardez-vous les présumés accusés ?
* Est-ce que pendant l’inculpation la victime est sous le contrôle de l’OPROGEM ?

Les réponses aux questions et les cas vécus ont enrichi la compréhension des participants. Ce sont :

* Nous gardons les présumés accusés en demandant aux officiers de la police judiciaire de nous aider à les garder ;
* Les délits de flagrance sont prévus par l’article 63 du Code de procédure pénale ;
* Faire la sensibilisation des populations pour une coopération pour les renseignements et dénonciations ;
* S’agissant des faux documents, il faut la sensibilisation et le renforcement des capacités des agents de la chaîne pénale ;
* Tous les éléments de la loi spéciale sur traite et le trafic des migrants avec l’assistance de l’UE qui prévoit la coopération entre les pays, n’est pas dans le code pénal.

# **VIII – Présentation sur les cas de recrutement via les réseaux sociaux par M Mamadou Lamine BAH**

Les différents points présentés sont :

* Définition des réseaux sociaux ;
* Marché du trafic d’êtres Humains : Facebook, Annonces Internet –Instagram : agences de voyage malveillantes, « Les jeunes migrants sont souvent trompés par leurs amis à l’étranger qui leur envoient des images séduisantes d’un monde idéal, tout en leur cachant la vérité. Voilà ce que nous racontent les migrants rapatriés très déçus à l’aéroport à leur descentes » et la notion des faux profils ;
* Gestion des réseaux de trafic d’êtres Humains : Conversations confidentielles via Skype, Viber, WhatsApp, Contre-stratégie.

A l’issue de la communication, des apports et des questions de compréhension ont été apportés par les participants :

* Est-ce que tous les recrutements sur les réseaux sociaux sont faux ou vrais ?
* Comment peut-on lutter contre le recrutement à travers les réseaux sociaux ?

Les réponses aux questions et les cas vécus ont enrichi la compréhension des participants. Ce sont :

* Appuyer les OSC à la sensibilisation des populations sur les dangers de la traite et du trafic ;
* Vulgariser les textes de lois sur le cyber criminalité ;
* Développer les activités génératrices de revenus (AGR) tout en assurant une éducation de qualité aux jeunes.

# **IX – Réflexion sur la feuille de route sur comment la Guinée peut-elle assurer la protection de ses travailleurs migrants dans les pays hors d’Afrique de l’Ouest d’ici 2030 par Dr Alpha Abdoulaye DIALLO :**

Cette réflexion sur la feuille de route sur le comment la Guinée peut-elle assurer la protection de ses travailleurs migrants dans les pays hors d’Afrique de l’ouest d’ici 2030 a été faite dans les travaux de groupe constitués en trois (3) et dont la restitution en plénière fait par les rapporteurs de groupes (voir les résultats et la liste de chaque groupe en annexe2).

# **X – Synthèse et évaluation des deux journées de travail par Dr Alpha Abdoulaye DIALLO et perspectives par Dr Agnès Bertrand, ICMC-Europe**

La synthèse, l’évaluation et les perspectives ont consisté au recueil et points d’attention du séminaire de chaque participant qui se présent comme suit dans le tableau (voir l’annexe3).

# **Clôture de l’atelier**

La clôture du séminaire de formation sur les pratiques illégales de recrutement en Guinée vers l’étranger pouvant conduire à des cas de traite et de trafic des migrants avec les organisations de la société civile a été faite par Dr Alpha Abdoulaye DIALLO. Après les mots des participants et du Modérateur, il a exprimé au nom de ICMC-Europe toute sa gratitude et ses remerciements au projet MADE et à tous les participants pour le travail abattu ; ainsi qu’aux représentants des organisations de la société civile et des services public de l’Etat. Il a aussi encouragé les acteurs de la société civile guinéenne de continuer à assumer leur rôle de veille afin de mieux apporter sa contribution à la lutte contre les recrutements illégaux des migrants pouvant conduire à des cas de traite et trafic des êtres humains . Il les a ensuite invités d’assumer leur rôle de plaidoyer et de veille citoyenne pour mieux sensibiliser les communautés, l’Etat et la société civile.

En fin, avant de clore le séminaire, il a invité tous les participants à la synergie d’action pour lutter efficacement contre la traite et le trafic des migrants.

Le séminaire s’est déroulé dans les conditions requises de travail avec une approche participative et s’est soldé par une réussite totale à la satisfaction de tous les participants.

# **LES ANNEXES**

1. La liste des participants
2. L’agenda de l’atelier
3. Travaux de Groupes

IV- Points d’attention des participants

## **Liste des participants à la formation de ICMC-Europe/CONAKRY**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Strutures/Organisations** | **Lieu** | **Noms et Prénoms** |
| **Liste des intervenants à l’Atelier** |
|  | Ministère de l’Administration du Territoire et de la Décentralisation/Directeur National du Service National d'Affaires Humanitaires | Conakry | Mme Delphine Ouendeno |
|  | Direction Nationale des Guinéens de l'Etranger | Conakry | Mr Mamadou Saitiou BARRY |
|  | Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l’Etrangers/Directeur national Adjoint des affaires juridiques et consulaires | Conakry | Mr Mohamed Camara |
|  | Ministère de la Justice/Substitut du Procureur de la République auprès du Tribunal de Première Instances de Mafanco | Conakry | Mme Josephine Loly Tenkhiano |
|  | Ministère de l’Action Sociale/Président du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et Pratiques Assimilées (CNLTPPA) | Conakry | Mr Sidiki Camara |
|  | OPROGEM | Conakry | Commissaire de police Marie Sylla |
|  | Ministère de la Justice/ Conseiller technique du Ministre et vice-président de CNLTPPA | Conakry |  Mariama Souadou Diallo |
|  | L’ONG AIDE GUINEE | Conakry | Mr Mamadou Lamine Bah |
|  | BECEIP | Conakry | A confirmer |
|  | Point focal BIT/OIT | Conakry | A confirmer |
| **Liste des participants à l’Atelier** |
|  | Présidente de FEMJEGUIP | Conakry | Mme Hadja Fadima Haidara |
|  | Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne (CNOSCG) | Conakry | Dr. Dansa KOUROUMA |
|  | Réseau Afrique Jeunesse de Guinée (RAJGUI) | Conakry | Mr Sékou DORE |
|  | Direction Nationale des Guinéens de l'Etranger | Conakry | Mamadou Bailo DIALLO |
|  | Association de Migrants | Conakry | Elhadj Mamadou Diallo |
|  | QVP | Conakry | Mamadou Saliou Diallo |
|  | FAPE | Conakry | Mme Kadiatou |
|  | CAJAMAD | Conakry | Mr Moustapha Fofana |
|  | ADES | Kindia |

|  |  |
| --- | --- |
| Fatoumata Binta KANTE |  |

 |
|  | ADES | Kindia |

|  |
| --- |
|  MARA Moussa  |

 |
|  | Maison mère | Mamou | Mr Bademba Baldé |
|  | Point focal des OSC | Labé | Mme Assyatou Diallo  |
|  | Point focal des OSC | Kankan | Mr Alsény Sacko |
|  |  Point focal des OSC | NZérékoré | Mme Roseta Edouard Loua |
|  | point focal des OSC | Guéckédou | Mr Saa Jean Tonguino |
| **L’équipe des organisateurs** |
|  | ICMC | Conakry | Mme Agnès Bertrand |
|  | Assistante à l’organisation | Conakry | Néné Kadiatou DIALLO |
|  | Assistant à l’organisation | Conakry | Tamba Augustin Tolno |
|  | Consultant | Conakry | Dr Alpha Abdoulaye Diallo |

## **Agenda**

 **05 Février 2019**

09h00 - 09h30 Accueil et Inscription des participants

09h30 - 10h00 **Cérémonie d’ouverture**

10h00- 11h00 **Session 1. Aspects juridiques nationaux sous régionaux et internationaux portant pratiques de recrutement**: **Mohamed Camara,** Directeur national Adjoint des affaires juridiques et consulaires.

11h00 - 11h30 Pause-café et photo de famille

11h30-12h00 : Questions réponses-Débats- Echanges sur la session1

 12h00- 13h00 : **Session 2** **: Protection des travailleurs et travailleuses migrant.e.s : action des pouvoirs publics et de la société civile.**

Capitaine/Commissaire  Marie Sylla, OPROGEM

Mamadou Bailo Diallo ; SABOU GUINEE

13h00- 14h15 Pause Déjeuner

14h15 -15h30  **Suite Session 2** **: Protection des travailleurs et travailleuses migrant.e.s : action des pouvoirs publics et de la société civile.**

**Questions réponses-Débats- Echanges sur la session1**

Capitaine/Commissaire  Marie Sylla, OPROGEM

Mamadou Bailo Diallo ; SABOU GUINEE

15h30- 16h00 : **Synthèse de la journée** **et exercice collectif.**

16h00-16h30 Pause-café et Networking

 **06 Février 2019**

9h15-9h30  Présentation des objectifs de la journée et récapitulatif

09h30—10h30 : **Session 3 : Plan d’action du CNLTPPA/** **Vers une politique de la migration du travail en Guinée?**  M. Aboubacar Sidiki Camara, Président du CNLTPPA.

**10h30-11h15 : Session4 : Qu’est-ce que le recrutement éthique ?** Un représentant du BECEIP et le point focal de BIT/OIT, à confirmer.

11h15-11h30 : **Pause**-café

**11h30-12h15 : Session5 : La Protection des Victimes, Mme Lolly Jogéphine Tinguiano ; Subtitut du Procureur du Tribunal de Justice de Mafanco.**

 **12h15-13h15 : Session6 : Recrutement via les réseaux sociaux**. Mamadou Lamine Bah.

**13h15-14h15 : Pause Déjeuner**

**14h00 – 15h30 :** **Session7 : Réflexion sur la feuille de route sur** **Comment la Guinée peut-elle assurer la protection de ses travailleurs migrants dans les pays hors d'Afrique de l'Ouest d'ici 2030 ?**

15h00- 15h30 : **Restitution en plénière**

***Groupe 1 :***

**Objectifs Prioritaires**

1. Réduire le taux de pratiques illégales de recrutement des migrants
2. Lutter contre les réseaux clandestins de recrutement des migrants
3. Assurer la protection des migrants
4. Renforcer les politiques d’éducation et d’emploi des jeunes

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Objectifs** | **Actions/Stratégies** | **Responsables** |
| Réduire le taux de pratiques illégales de recrutement des migrants | - Organisation des campagnes de sensibilisation- Formation des leaders d’opinion et des structures communautaires de protection | OSCGouvernementPTF |
| Lutter contre les réseaux clandestins de recrutement des migrants | - Recherche et démantèlement des voies et réseaux de recrutements illégaux- Renforcement des capacités des services en charge de lutter contre les pratiques illégales- Vulgariser les textes de lois | GouvernementPTF |
| Assurer la protection des migrants  | - Elaboration d’une politique nationale d’intégration des migrants retournés | GouvernementPTF  |
| Renforcer les politiques d’éducation et d’emploi des jeunes | - Adaptation des cursus de formation aux besoins du marché de l’emploi  | Gouvernement |

Les membres du Groupe I

1- Nènè Yéro DIALLO

2- Bademba BALDE

3- Aboubacar Mangué CAMARA : Président

4- Sékou Chérif NIANG : Rapporteur

5- Nènè Kadiatou DIALLO

6- Mamadou Bailo BAH : ONG Sabou Guinée

7- Mamadou Moustapha FOFANA

***Groupe 2 :***

**Objectifs Prioritaires**

1. Créer les conditions d’études et de travail
2. Encadrer la migration
3. Appuyer l’intégration des migrants dans les pays d’accueils
4. Accompagner les migrants retournés

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs** | **Actions** | **Acteurs** | **Stratégies** |
| Créer les conditions d’études et de travail | - Renforcer le niveau des jeunes sur le système de recrutement- Adapter la formation au marché de l’emploi- Promouvoir l’entreprenariat jeune- Facilité d’accès aux crédits | EtatPartenaires techniques et financiers | Mise à disposition des moyens Mettre en place un cadre légal et institutionnel et légal |
| Encadrer la migration | - Renforcer les capacités de toute la chaine (police, société civile, justice et auxiliaires de justice)- Informer et sensibiliser sur la migration illégale | Etat Société civilePTF | Renforcer le partenariat entre l’Etat et les acteurs de la société civile |
| Appuyer l’intégration des migrants dans les pays d’accueils | - Renforcer la Coopération internationale (bilatérale)- Respect des traités internationaux | Etat | Plaidoyer pour améliorer le cadre de coopération et le respect des engagements  |
| Accompagner les migrants retournés | - Réinsertion et réintégration des migrants | EtatPTFSociété civileFamille | - Renforcement de capacités- Assistance sociale pour l’appui psychosocial- mise à disposition des moyens |

Les membres du Groupe II

1- Jean Sâa TONGUINO

2- Mohamed FOFANA

3- Moise KOLIE

4- Assiatou DIALLO

5- Lamine BAH

6- Elhadj Mohamed DIALLO

7- Moussa MARA

***Groupe 3 :***

**Objectifs Prioritaires**

1. Diminuer le fléau de migration en démantelant les réseaux de trafic
2. Créer un répertoire d’itinéraire des migrants
3. Faire connaître les codes et conventions
4. Outiller les acteurs

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Objectifs** | **Actions Prioritaires** | **Stratégies** | **Périodes** | **Responsables** |
| 1 | Diminuer le fléau de migration en démantelant les réseaux de trafic  | Identifier les réseaux de recrutements illégaux ;  | Synergies d’actions entre les citoyens, osc et les services de sécurités en créant un numéro vert ; Création d’un site d’information sur la migration  | février 19 | Les services de Sécurité ; Osc; PTF |
| 2 | Créer un répertoire d’itinéraire des migrants  | Faire une cartographie des points de départ, transit et de destination des migrants | Etudes de terrains avec les migrants retournées  | Mars-Avril 19 | Etat ; Migrants de retour ; OSC ; PTF |
| 3 | Faire connaitre les codes et conventions  | Vulgarisation des textes de lois et conventions lié aux trafics et traites humains  | Informations et sensibilisations des populations sur les pratiques illégales de recrutement des migrants en Afrique de l’ouest  | Février –Décembre 19 | OSC; Etat ; PTF; autres acteurs  |
| 4 | Outiller les acteurs  | Renforcement de capacités des acteurs (Cadre de concertation)  | Plaidoyers pour la mobilisation des ressources;  | Février –Décembre 19 | OSC ; Etat ; PTF ; autres acteurs |

Les membres du Groupe III

1- Mamadou Saliou DIALLO : ONG Qui Veut Peut

2- Hadja Fadima Haidara : FACEP/Guinée

3- Fatoumata Binta KANTE : FEJED/Guinée

4- Rosetta Edouard LOUA

5- Yamoussa BANGOURA : CNOSCG

6- Alsény SACKO : RA-GUIN/Kankan

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°****Tableau des points d’attention des participants sur le séminaire** | **Prénoms & Nom** | **Structures** | **Points d’attention du séminaire** |
| 1 | Yéro DIALLO |  | J’ai appris beaucoup de choses, notamment dans le cadre juridique, du fonctionnement de l’OPROGEM et aussi le MAEGE n’est pas la seule structure à se préoccuper de la question migratoire |
| 2 | Elhadj Mohamed DIALLO |  | Les obstacles sont la faible judiciarisation et le faible niveau de compréhension des textes de lois ; mais aussi le faible moyen financier et l’influence de nos cultures |
| 3 |  |  | Ce séminaire de formation m’a permis de découvrir l’implication effective de la police d’immigration dans la situation importante, la découverte du centre d’accueil de l’ONG Sabou Guinée et en plus comprendre que les ONG s’impliquent effectivement et ardemment pour l’immigration à l’amont surtout pour limiter les dégâts. |
| 4 | Moussa MARA | ONG ADES/KINDIA | Trois (3) points qui ont retenu mon attention :- les pesanteurs sociales (sont des freins pour la lutte contre les pratiques illégales de recrutements des jeunes migrants) ;- la non maîtrise des textes (dû à l’inapplication des textes à la non compréhension du contenu des textes) ;- Insuffisance des structures d’accueil (l’insuffisance des structures d’accueil pour les migrants retournés). |
| 5 | DIALLO |  | Ce que j’ai retenu : je fais la différence entre trafic et traite aussi à avoir que, c’est pas l’OIM seulement qui prend les migrants en charge. Il a aussi l’OPROGEM qui suit de près les immigrants qui sont les jeunes filles, des mineurs qui ont même des postes dans les différentes frontières. L’ONG Sabou Guinée qui a des centres d’accueil des migrants ; mais qui sont actuellement en arrêt pour cause de financement.Il y a aussi les difficultés du cadre juridique, manque de confiance au niveau de certaines personnes, la presse et les pesanteurs sociales. |
| 6 | Mamadou Saliou DIALLO | ONG Qui Veut Peut | J’ai retenu que les étrangers aussi qui paie le séjour en Guinée avec un montant de 1000£ ou $ ; j’ai aussi compris que l’OPROGEM ne travaille pas seulement que dans les mariages précoces ou viols ;Egalement, j’ai compris que la police de l’air et des frontières ne se charge pas que de l’enregistrement des passports à l’arrivée ou au départ ; mais à suivre les recrutements illégaux de trafic et de traites d’êtres humains. |
| 7 | Jean TONGUINO |  | J’ai retenu : l’augmentation des taxes des migrants travailleurs dans notre pays est de 200£ à 1000£ pour permettre à l’Etat de mobiliser les fonds ; mais aussi une manière de ralentir ce mouvement (façon de décourager les migrants) ;J’ai compris que l’adoption d’un enfant peut faire perdre le nom de l’enfant ce qui veut dire que les conséquences de la pratique sont parfois négatives en termes d’immigration ;Il m’a également permis de connaître qu’on peut bien mettre la main sur les réseaux des trafiquants en mettant en place un système qu’on appelle le DOS et DS ; mais très suivent les pesanteurs sociales peuvent bloquer la procédure.  |
| 8 | Fatoumata Binta KANTE |  | La connaissance de l’existence d’autres structures évoluant sur la même lancée que l’OIM ;De fait que l’Etat s’implique aussi est une bonne chose. |
| 9 | Mohamed FOFANA | ONG CECIDE | Ce que j’ai appris lors de la première journée du séminaire, c’est le rôle de l’OPROGEM, ses mécanismes de fonctionnement et sa couverture nationale ;La statistique des Guinéens vivant en Allemagne et ceux qui sont dans l’illégalité ;L’existence de l’ONG Sabou Guinée qui s’occupe des migrants ainsi que les cas des migrants que règle l’OIM. |
| 10 | Rosetta Edouard LOUA | RAJ-GUI N’Zérékoré | L’atelier d’aujourd’hui m’a fait savoir l’effort que l’Etat est entrain de mener pour gérer ce problème de trafic et de traite dans notre pays, ainsi que la police en plus la décentralisation de l’OPROGEM et le rôle qu’il joue aussi. |
| 11 |  |  | Renforcer les capacités des services chargés d’établir des documents de base dans le cadre d’établissement des cartes d’identité dont l’obtention répond à la présentation des documents (certificat de résidence – Extrait de naissance) pour les cartes d’identité et pour les passports (copie d’extrait de naissance) donc l’état civil (Ministère de l’administration du territoire et de la décentralisation) afin de rendre ces documents sécurisés. |
| 12 | Moise KOLIE |  |  |